



# COMMUNIQUÉ

## **À la MMQ, nous sommes là pour vos OBNL**

**Montréal, le 3 novembre 2016** – La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), l'assureur numéro 1 du monde municipal, vous rappelle que vous pouvez lui soumettre en tout temps toutes vos demandes d'assurance pour les organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant sur votre territoire.

### **Les mêmes garanties et avantages**

En tant que membre sociétaire, vous pouvez faire profiter vos OBNL de tous les avantages dont vous bénéficiez en les ajoutant à votre contrat d'assurance.

- Des couvertures adaptées aux réalités du monde municipal;
- Des clauses simples;
- Des protections complètes et généreuses : assurances biens, responsabilité civile, automobile, perte de revenu, erreurs et omissions, crime, bris des machines, frais de justice et responsabilité civile complémentaire;
- L'exemption d'avoir recours à un appel d'offres.

### **Redécouvrez notre offre**

Demander dès maintenant à votre courtier du Groupe Ultima une proposition d'assurance pour vos OBNL. Trouvez votre courtier sur notre site Web à [mutuellemmq.com](http://mutuellemmq.com).

***Être assuré avec la MMQ, c'est avantageux!***

– 30 –

Pour renseignement : Louise Desjardins  
Directrice, service des Relations publiques  
La Mutuelle des municipalités du Québec  
Tél. : 1 866 662-0661